

ce que l'instabilité et l'incertitude caractérisent les nouveaux États indépendants, au moment de leur plongeon dans l'énorme et difficile entreprise qu'est l'édification simultanée d'économies modernes et de sociétés nationales modernes.

Le second changement d'importance dans la nature des affaires internationales, et qui mérite une attention spéciale, c'est le fait de la complexité et de la diversité grandement accrues des relations économiques entre les États. Quoique le commerce ait été, de tradition, le premier et le plus important facteur de rapprochement entre pays et nations, il n'est quand même qu'un aspect des relations économiques qu'entretiennent les États entre eux, même s'il nous faut reconnaître que le commerce a connu de son côté, par son volume et sa complexité, un accroissement immense avec les années. Parmi d'autres aspects plus nouveaux des relations économiques, citons les questions d'administration monétaire et d'aide au développement. La nature changeante des relations économiques entre les États a donné lieu à l'établissement de toute une kyrielle d'organismes internationaux influents, tels que: le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et l'Organisation de la coopération et du développement économiques. Il y a aussi, évidemment, les Nations Unies qui, par l'intermédiaire du Programme pour le développement et par d'autres organismes affiliés, ont assumé de grandes responsabilités dans le domaine économique. La preuve en est que les quatre cinquièmes des ressources en main-d'oeuvre et en financement dont dispose le réseau des Nations Unies sont affectés à des tâches qui contribuent au développement économique.

L'effort international qu'on fait actuellement pour aider au développement économique des pays en voie de progrès est l'illustration la plus claire et la plus réaliste du fait généralement admis que, dans leurs efforts pour grandir et prospérer, les nations ne sont pas des rivales mais de toute nécessité, des associées. Désormais, les responsabilités des gouvernements ne sont plus restreintes par les frontières nationales. Voilà une dissociation révolutionnaire marquée des concepts d'il y a même deux ou trois décennies.

En tant que l'un des principaux pays développés, le Canada a la responsabilité de participer pleinement à l'oeuvre du développement économique international. Les programmes canadiens d'aide au développement ont commencé avec l'établissement du Plan Colombo, en 1950: ils se chiffrent maintenant par environ 300 millions de dollars par an. Le gouvernement a décidé de porter ses contributions au développement international au palier de un pour cent de notre revenu national, d'ici le début des années '70.

Les programmes d'aide du Canada ne constituent qu'un exemple du mode d'évolution de notre politique étrangère au cours des dernières années, en conformité des jalons plantés en 1947 par M. St-Laurent. On en trouve un autre exemple dans les progrès de nos relations avec les pays francophones.

Comme il y a vingt ans, il reste vrai que notre politique étrangère doit rendre justice aux éléments français et anglais, si elle veut favoriser l'unité nationale. Il y a beaucoup plus de pays francophones aujourd'hui qu'il n'y en avait en 1947 et la portée de précieuses relations fondées sur notre héritage français s'est grandement élargie. Je suis convaincu que le Canada tout entier ne peut manquer de profiter d'un tel essor.